RAPPORT ANNUEL 2009
OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de transfert 3
Rapport du président-directeur général 4
Profil de l'Office 5
Bilan de l'année 6
Orientations stratégiques 8
Perspectives d'avenir 10
Rémunération des pêcheurs 11
Rapport de gestion et analyse 12
Bénéfices et livraisons des produits 14
Sommaire financier des dix dernières années 16
États financiers 17
Régie de l'entreprise 33
Conseil d'administration 34
Haute direction 35
Reconnaissance des employés 35

Le caviar est l'un des récents produits du poisson d'eau douce proposés par l'Office.

LETTRE DE TRANSFERT

Du président du conseil d'administration
à la ministre des Pêches et des Océans

L'Honorable Gail Shea
Gouvernement du Canada
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent – Bureau 1570
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Madame la ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce conformément à l'article 150 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Rapport annuel comprend les états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 30 avril 2009.

Nous sommes très reconnaissants des nombreuses années de service données par deux membres de notre conseil d'administration qui ont pris leur retraite durant cet exercice : Jim Favel, qui a siégé pendant dix ans, et Ed Isfeld, nommé au conseil le 14 juin 1990. Leurs contributions ont été des plus précieuses.

Au nom du conseil d'administration, j'offre un bienvenu chaleureux aux deux nouveaux membres qui les remplacent : Angus Gardiner de Île-à-la-Crosse, Saskatchewan, et Ken Campbell de Gimli, Manitoba. Ensemble, ils apportent un large éventail d'expérience et d'expertise à la gouvernance de notre entreprise.

En 2007, l'OCPED a lancé une étude stratégique de fond et a créé un nouveau plan stratégique qui guidera l'organisation durant les dix prochaines années. Le plan identifie un nombre de priorités stratégiques pour accroître la valeur commerciale et le leadership commercial, pour améliorer l'efficacité et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, pour augmenter la confiance des intéressés et pour assurer la santé opérationnelle à long terme de l'Office, avec l'objectif primordial d'améliorer les bénéfices versés aux pêcheurs.

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce s'efforce de demeurer pertinent, concurrentiel et capable de remplir son mandat dans un environnement d'affaires toujours en changement.

Avec respect,
Le président du conseil d'administration

RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Durant l'exercice financier qui a pris fin en avril 2009, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a fait des avancées remarquées, malgré le repli de l'économie globale. Durant les deux premiers trimestres de l'exercice, nous avons obtenu des gains marqués des prix de vente dans plusieurs marchés. Durant les deux derniers trimestres, le déclin de l'économie a eu comme résultat l'affaiblissement de la demande, et par conséquence, les prix ont chuté de leur niveau record.

Grâce aux efforts de notre personnel de commercialisation, nous avons maintenu le niveau des volumes des ventes tout en protégeant nos marges. De plus, les livraisons de corégone et de brochet ont rebondi après plusieurs années de déclin, permettant à l'Office d'entrer dans de nouveaux marchés. Résultat : nous avons versé le plus haut total de bénéfices aux pêcheurs depuis 2003.

Sur une note moins positive, le repli de mi-exercice de l'économie, un nombre de dépenses ponctuelles et des changements aux normes comptables ont réduit les bénéfices nets à une perte nette de 721 000 $ pour l'exercice.

L'OCPED poursuit son travail d'augmenter l'efficacité et la productivité de sa chaîne d'approvisionnement depuis le lac jusqu'à la table du consommateur afin de maximiser les bénéfices versés aux pêcheurs et d'assurer l'avenir de la pêcherie d'eau douce dans l'Ouest et le Nord canadiens.

En 2008, nous avons présenté notre plan stratégique aux gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest. Nous avons aussi commencé à prendre des moyens pour atteindre les buts identifiés dans le plan stratégique.

Les développements clés comprennent l'embauche de personnel pour combler les lacunes dans l'ensemble des compétences de l'Office, spécifiquement un gestionnaire de la chaîne d'approvisionnement et un comptable de coûts de revient. Depuis les deux derniers exercices, nous avons investi 5,8 millions de dollars dans la modernisation de l'usine de transformation afin d'accroître la capacité limite, d'améliorer la fiabilité et de rencontrer les exigences modernes de l'inspection alimentaire et des clients internationaux. En investissant autant dans nos ressources humaines que dans nos ressources physiques, nous augmentons l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et, de cette façon, assurons que les plus importants bénéfices possibles sont versés aux pêcheurs.

Avec respect,
Le président-directeur général

John K. Wood
Winnipeg, Manitoba

PROFIL DE L'OFFICE

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, une société d'État financièrement autonome créée en 1969, achète, transforme et met en marché le poisson d'eau douce du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et une partie du nord-ouest de l'Ontario. Le mandat de l'Office est l'achat de tout le poisson pris légalement qui est à vendre, la commercialisation ordonnée du poisson, la promotion des marchés internationaux, l'accroissement de la commercialisation du poisson et l'accroissement des bénéfices versés aux pêcheurs. Des paiements définitifs sont distribués annuellement aux pêcheurs, lorsque possible, dépendant des revenus de ventes et des coûts associés.

L'Office est régi par un conseil d'administration qui comprend aussi le président-directeur général. Les onze membres du conseil d'administration sont tous nommés par le gouverneur en conseil fédéral; cinq de ces membres sont nommés sur recommandation des gouvernements provinciaux et territorial participants. Durant l'exercice 2008-2009, sept membres du conseil d'administration étaient des pêcheurs commerciaux et sept membres étaient issus des collectivités des Premières Nations. Un comité exécutif composé de trois membres et un personnel de soutien administratif de 46 personnes assistent le président-directeur général dans ses fonctions.

L'Office a un personnel de production de plus de 150 personnes à temps plein, un nombre qui peut augmenter durant les périodes de pointe. Le poisson est acheté et trié par 30 agents d'approvisionnement contractuels et cinq agences d'approvisionnement corporatives à 54 points de livraison. L'OCPED achète du poisson d'environ 2 100 pêcheurs qui récoltent le poisson dans plus de 265 lacs de la région.

Durant les 40 années d'activités commerciales au Canada et à l'étranger, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a établi et soutenu une solide réputation basée sur la fiabilité de livraison de produits sains de qualité. L'Office est un chef de file reconnu au niveau des prix, exerçant son droit de commercialiser le poisson dans les marchés interprovinciaux et internationaux. L'Office est toujours un joueur dominant dans le marché américain du doré jaune et le plus gros fournisseur de corégone à la Finlande, de caviar de corégone à la Suède et à la Finlande et de brochet à la France. L'OCPED est le plus important fournisseur individuel de poisson d'eau douce au marché du poisson gefilte et son usine de transformation est certifiée cachère.

BILAN DE L'ANNÉE

Durant l'exercice 2008-2009, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a renforcé sa capacité interne pour ce qui est de l'offre, de la transformation et de la commercialisation préparant ainsi l'Office pour les défis d'avenir et l'élargissement de ses activités commerciales.

Les résultats de fin d'exercice sont mitigés. Le total des bénéfices versés aux pêcheurs était excellent, le plus haut niveau des six dernières années. Par contre, les bénéfices nets de l'Office se chiffraient à une perte nette de 721 000 $. Cette perte est le résultat du repli de l'économie vers le milieu de l'exercice qui a nui aux marges, du rééquilibrage des stocks et d'un nombre de dépenses ponctuelles causées par des changements au personnel de direction et de l'administration, et de l'adoption obligatoire de nouvelles normes comptables canadiennes au sujet des stocks.

L'organisation

L'été dernier, l'OCPED a fait part de son plan stratégique aux gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest. Le plan donne les grandes lignes des orientations stratégiques et des buts pour réaliser la vision de l'organisation d'une pêcherie durable qui fournit le maximum de bénéfices aux pêcheurs.

Conforme au plan stratégique, l'OCPED a créé et comblé deux postes clés : un gestionnaire de la chaîne d'approvisionnement et un comptable de coûts de revient. Ces personnes viennent renforcer l'équipe de la haute direction et aideront l'OCPED à accroître les efficacités des différents maillons de la chaîne d'approvisionnement, maximisant ultimement les bénéfices versés aux pêcheurs.

La commercialisation

Les efforts de commercialisation durant cet exercice étaient centrés sur comment répondre aux changements dans les marchés internationaux, ainsi que sur l'augmentation de l'offre.

Durant les deux premiers trimestres de l'exercice, l'OCPED a continué de faire des gains dans les prix de vente dans plusieurs marchés. Durant les deux derniers trimestres, cependant, une économie en déclin a affaibli la demande et, par conséquence, les prix ont chuté de leur niveau record. Les livraisons du corégone et du brochet ont connu une remontée après plusieurs années de déclin, permettant à l'OCPED de rechercher de nouveaux marchés. Ces efforts se sont récemment avéré rentables, l'Office ayant regagné accès aux marchés de la Russie, de l'Iran et de la Pologne.

Au début de l'exercice, les ventes européennes avaient chuté à cause d'un déclin de 30 % de la valeur du rouble russe. L'impact de cette perte de valeur sur les ventes a été double. Premièrement, ceci a permis à la Russie de concurrencer avec l'OCPED au niveau des prix dans le marché de France. Deuxièmement, le marché russe pour le corégone de l'OCPED lui était fermé parce que la valeur du dollar canadien rendait le produit importé du Canada relativement plus dispendieux que le produit intérieur de la Russie.

Durant les derniers mois, les clients de la France sont revenus, les produits de la Russie n'ayant pas pu rencontrer les mêmes hautes normes de qualité que les produits de l'OCPED. De plus, les changements des conditions économiques ont permis à l'OCPED de reprendre une place dans le marché de la Russie à des prix concurrentiels et rentables.

Globalement, l'OCPED a maintenu ses volumes de ventes à travers des périodes économiques difficiles tout en protégeant ses marges, assurant ainsi une pêcherie durable et rentable.

Les travaux d'exploitation

L'OCPED a mis en place de nouveaux programmes durant le dernier exercice qui ont réussi à augmenter les livraisons

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a augmenté l'efficacité des maillons de la chaîne d'approvisionnement, maximisant ultimement les bénéfices versés aux pêcheurs.

de corégone et de brochet (après plusieurs années de déclin) et à accroître l'activité de la pêcherie d'hiver.

La construction d'une nouvelle station lacustre à Berens River par l'OCPED a été terminée à temps pour la pêcherie d'automne. La nouvelle station est plus efficace, plus propre et plus sécuritaire que la bâtisse qu'elle a remplacée.

Les livraisons de janvier à avril inclusivement de cette année étaient supérieures à celles de l'exercice précédent, en partie à cause de prix supérieurs et des primes offertes par l'OCPED. D'ordinaire, l'offre diminue durant l'hiver et le prix monte en conséquence. En encourageant les activités durant la pêcherie d'hiver, l'OCPED assure une offre stable du produit, maintient son positionnement dans les marchés et accroît les bénéfices annuels globaux versés aux pêcheurs.

La transformation

Depuis les deux derniers exercices, l'OCPED a investi 5,8 millions de $ dans son usine de transformation de Winnipeg afin d'accroître sa capacité durant les périodes de pointe des livraisons, d'améliorer la fiabilité et de rencontrer les exigences modernes de l'inspection alimentaire et des clients internationaux. Les améliorations ont compris le nouveau revêtement des planchers et des plafonds et l'installation de nouvelles machines à glaçons et de distribution.

Avant le début de la pêcherie du printemps de 2008, l'OCPED a investi dans un nouveau tunnel de congélation à spirale ayant presque trois fois la capacité de l'ancien tunnel, permettant la manutention de volumes plus importants de poisson durant les saisons de pointe. La prochaine phase est l'installation d'une chaîne de décongélation qui rendra « frais » à nouveau le poisson surgelé pour la transformation et la vente hors saison à des prix supérieurs.

En janvier, l'OCPED a conclu une nouvelle convention collective de trois ans avec la section locale 561 du Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'automobile (CAW) qui représente les 250 employés de production et d'entretien de l'usine de transformation. La nouvelle convention collective maintient l'engagement de l'OCPED à offrir des salaires et des avantages sociaux concurrentiels tout en maintenant un juste équilibre entre les coûts de production et les bénéfices versés aux pêcheurs.

La communication

L'OCPED s'est engagé à améliorer la communication bilatérale avec tous ses intéressés – des pêcheurs jusqu'aux agents publics gouvernementaux. En 2008, l'OCPED a retenu les services d'une firme de communication pour améliorer et augmenter ses activités de communication.

En mars 2009, le premier atelier annuel sur la chaîne d'approvisionnement destiné aux pêcheurs a eu lieu à Winnipeg. Treize pêcheurs commerciaux représentant six régions du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest ont participé. L'atelier de deux jours a traité des pratiques d'excellence et des discussions relatives aux espèces de poisson. L'atelier a été une occasion inestimable de parler avec les pêcheurs au sujet de leurs préoccupations.

L'OCPED a aussi procédé à une étude d'audience de son bulletin d'informations aux pêcheurs *Lake to Plate*. Les résultats indiquent que la plupart des pêcheurs ont deux principales préoccupations : les prix du poisson et la qualité du poisson. Présentement, la ligne directrice du bulletin *Lake to Plate* est en voie d'être modifiée afin de mieux répondre aux besoins des pêcheurs et d'encourager le dialogue.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques fournissent la base qui permet à l'OCPED de continuer d'être un chef de fil de l'industrie et de relever les défis commerciaux.

Au début de l'année 2009, une équipe composée de membres de la direction de l'Office a travaillé avec un facilitateur externe pour revoir le plan stratégique développé en 2007. L'équipe a jeté un regard critique sur le plan et les activités des dernières années afin de s'assurer que l'OCPED est dans la bonne voie pour atteindre ses objectifs et que les stratégies clés sont toujours pertinentes dans l'environnement d'affaires changeant.

Les stratégies clés simplifiées qui sont ressorties de la session de planification stratégique sont présentées plus bas.

Stratégie nº 1. Étendre l'entreprise pour créer des valeurs et la diversifier pour promouvoir la stabilité

- Évaluer les alliances et les partenariats stratégiques.
- Tirer parti d'approvisionnements additionnels provenant de sources non traditionnelles.
- Encourager une augmentation de la prise d'espèces de valeur supérieure.

Stratégie nº 2. Développer l'OCPED sur le modèle d'entreprise orientée sur les marchés

- Adopter une approche de planification des affaires spécifique par espèces.
- Fournir aux pêcheurs des suggestions directes dans le processus de planification spécifique par espèces.
- Investir dans les marchés, les produits et les marques.

Stratégie nº 3. Promouvoir le développement durable et la viabilité commerciale des pêcheries

- Développer une communication bilatérale efficace avec les pêcheurs.
- Avoir une compréhension de tous les facteurs économiques qui ont un impact sur les pêcheries.
- Appuyer les stratégies gouvernementales qui encouragent la rentabilité des pêcheurs.
- Travailler avec les gouvernements et les pêcheurs dans la gestion des prises pour optimiser la valeur.

Stratégie nº 4. Développer une infrastructure de transformation pour répondre aux besoins des pêcheries et des marchés

- Investir dans des solutions de transformation modernes.
- Continuer d'améliorer les efficacités de la main-d'œuvre de l'usine et des rendements de la transformation.
- Développer des relations avec des fournisseurs et emballeurs conjoints tiers afin de permettre à l'usine de l'OCPED de se concentrer sur ce qu'elle fait de mieux.

Stratégie nº 5. Assurer la viabilité financière à long terme de l'OCPED

- Assurer que les ressources soient disponibles pour l'investissement à long terme.
- Capitaliser sur les éléments d'actif existants.

Stratégie nº 6. Créer une structure organisationnelle pour promouvoir la viabilité à long terme

- Combler les lacunes organisationnelles et adresser les compétences manquantes.

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce est bien positionné pour traverser le déclin économique.

- Assurer une main-d'œuvre de transformation stable et engagée.
- Créer une culture qui appuie la communication interne et les équipes interfonctionnelles.
- Optimiser les systèmes intégrés de planification d'entreprise (système ERP) de l'Office.

Stratégie nº 7. Communication avec les parties intéressées

- Concevoir et diffuser des trousses d'information spécifiques aux besoins de chaque groupe d'intéressés.
- Développer et mettre en place une communication bilatérale avec tous les intéressés.

Le contexte commercial dans lequel l'OCPED fonctionne est devenu encore plus concurrentiel durant les dernières années. Les conditions économiques mondiales ont affaibli la demande pour les produits vendus à prix fort, tandis que les coûts de récolter et de transformer le poisson continuent d'augmenter.

L'OCPED est bien positionné pour traverser le déclin économique. Ses produits sont de plus en plus en demande comme principale source de protéine pour les repas. De plus, un très bon positionnement de la marque commerciale de ses produits et une compréhension de fond des besoins de ses clients permettent à l'OCPED d'être un chef de fil au niveau des prix dans tous ses marchés.

L'OCPED a le défi permanent de gérer la croissance de la demande pour toutes les espèces de poisson à chair blanche dans le marché mondial tout en traitant avec des volumes variables de livraisons. Certaines espèces en haute demande – particulièrement le corégone – connaissent des baisses dans les volumes de livraisons. La baisse est entièrement économique : les coûts des activités de la pêche commerciale augmentent avec l'augmentation des coûts des carburants et de la main-d'œuvre. Et lorsque l'économie de l'Ouest canadien est robuste, elle fournit d'autres options d'emploi, résultant à une diminution de la participation des pêcheurs dans les pêcheries et de l'intensité des activités.

L'exercice qui vient de se terminer a connu une augmentation des livraisons, spécialement du corégone, pour la première fois depuis six ans.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Durant le prochain exercice, l'OCPED continuera à répondre aux exigences changeantes du marché tout en prenant des mesures pour renforcer sa chaîne d'approvisionnement et pour développer un dialogue avec tous ses intéressés.

L'augmentation de la réglementation de la sécurité alimentaire à travers le monde

L'Office rencontre de façon constante les normes rigoureuses pour l'inscription avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et a en place un Plan PGQ, le Système de l'analyse des risques – point critique pour leur maîtrise (HACCP) et d'autres programmes tels que requis. Au fur et à mesure que l'Union européenne renforce ses exigences, l'Office doit être à jour des nouveaux règlements ou risquer de perdre sa capacité d'exporter.

Les exigences des clients et des consommateurs

Les consommateurs et les clients (restaurants et chaînes de magasins) continuent de mettre l'accent sur des biens de consommation courante, sur la qualité continue et sur la sécurité sanitaire des aliments, tandis que les regroupements dans le secteur des services alimentaires et dans les commerces au détail mettent des pressions sur les prix et des niveaux de services plus exigeants. Ces tendances créent un environnement dans lequel les défis sont de maintenir ou d'améliorer les marges.

Des pêcheries durables

En s'affichant de plus en plus « écologiques », les chaînes de magasins multinationales exigeront que l'OCPED fournisse des preuves que le poisson sauvage provient de pêcheries durables. La certification de la durabilité engendre un long processus coûteux qui exige la participation et le parrainage des gouvernements. Ceci deviendra un investissement essentiel pour assurer un accès continue aux marchés.

La chaîne d'approvisionnement

L'OCPED continuera de moderniser son usine de transformation afin d'augmenter les efficacités et la productivité de son usine de Winnipeg. La prochaine phase de modernisation prévue est l'installation d'un système de décongélation qui rendrait le poisson surgelé prêt pour la chaîne de transformation à une cadence appropriée.

La communication bilatérale

En bâtissant sur le succès du premier atelier annuel sur la chaîne d'approvisionnement tenu à Winnipeg, l'OCPED prévoit tenir des ateliers régionaux dans d'autres centres de la région qu'il dessert. Un deuxième atelier annuel sur la chaîne d'approvisionnement aura lieu à Winnipeg en 2010.

RÉMUNÉRATION DES PÊCHEURS

En vertu de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*, l'OCPED a le mandat d'acheter et de fixer le prix de tous les produits de la pêche commerciale en eau douce au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest et une partie du nord-ouest de l'Ontario. L'OCPED a mis en place une structure de rémunération qui établit les paiements initiaux et les paiements définitifs basés sur un régime de regroupement ou de « mis en commun ». Les paiements définitifs sont établis en allouant les recettes et les frais par espèces.

L'OCPED établit un prix initial pour une espèce en estimant la valeur marchande du produit. Les prévisions des frais de transformation et des opérations, ainsi qu'un montant pour les imprévus, sont ensuite soustraites de la valeur marchande. L'OCPED peut fixer les prix initiaux à des niveaux supérieurs lorsque nécessaire afin d'assurer des montants suffisants pour développer de nouveaux marchés ou de nouveaux produits.

L'OCPED a comme pratique d'établir les prix initiaux de toutes les espèces à des taux qui encouragent la pleine exploitation des pêcheries dans toutes les régions. Des volumes plus élevés, même pour les espèces de valeur moindre, aident au développement des marchés, maximisent les efficacités et contribuent à défrayer les coûts fixes.

L'OCPED peut apporter des ajustements aux prix initiaux durant l'exercice financier afin de refléter les changements dans les marchés. Il peut aussi offrir une prime temporaire pour une espèce donnée afin d'encourager les pêcheurs à augmenter leurs prises ou lorsqu'un client a un des besoins pressants.

La politique de la distribution des profits assure qu'à la fin de l'exercice financier, un montant approprié des revenus provenant de chaque espèce est alloué aux ressources financières requises pour le réinvestissement à long terme de l'entreprise. Après la vérification annuelle par le Bureau du vérificateur général du Canada, l'Office établit les paiements définitifs provenant des recettes mises en commun. Un paiement définitif est versé lorsque les revenus de ventes sont supérieurs à tous les coûts directs et alloués pour une espèce donnée.

Le tableau en pages 14 et 15 présente une rétrospective des résultats des dix dernières années.

RAPPORT DE GESTION ET ANALYSE

De très bons prix initiaux durant l'hiver, des primes saisonnières hivernales, une augmentation dramatique des volumes de livraisons provenant de la pêcherie d'hiver ont fait accroître les bénéfices versés aux pêcheurs à 33 millions de $, le plus haut niveau des cinq derniers exercices. Par ce résultat, l'exercice financier 2008-2009 a été très réussi.

Sur une note moins positive, le déclin à mi-exercice de l'économie, le rééquilibrage des stocks, plusieurs dépenses ponctuelles et des changements aux normes comptables ont réduit le bénéfice net à une perte nette de 721 000 $ pour l'exercice. Plus précisément, au fur et à fur qu'il y avait des pertes d'emplois dans l'économie de l'Ouest canadien durant l'hiver 2008-2009, les pêcheurs sont revenus à la pêcherie, augmentant ainsi les volumes de l'offre en même temps qu'il y a eu un déclin de la demande dans les économies affaiblies des États-Unis d'Amérique et de l'Europe. Pour maintenir ses volumes de ventes, l'OCPED a dû offrir des prix promotionnels qui ont réduit les marges durant la dernière moitié de l'exercice. Des promotions ont aussi été utilisées pour réduire les stocks en trop de certaines catégories de poids. Les dépenses ponctuelles étaient dues à des changements au sein de la direction et de l'administration qui ont exigé des coûts de recherche de ressources humaines et des prestations de départ durant l'exercice. Durant l'exercice 2008-2009, les bénéfices nets de l'Office ont subi les effets de l'adoption du chapitre 3031 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA) sur les normes comptables relatives aux stocks. L'implantation complète des IFRS d'ici le 1er mai 2011 pourrait continuer à avoir un effet sur le rendement financier de l'Office. Les frais d'entretien de l'usine de transformation continuent d'augmenter et, au fur et à mesure que l'usine vieillit, plus d'entretien est nécessaire pour qu'elle soit conforme aux règlements sur la salubrité alimentaire, aux normes de sécurité au travail et pour maintenir la fiabilité des équipements.

Les marchés

L'année a débuté avec des prix du marché élevés, à ou près des niveaux historiques et ceci s'est poursuivi jusqu'au milieu du 3e trimestre. Par la fin du 3e trimestre et jusqu'au 4e trimestre, les marchés ont été touchés par la récession et les prix ont commencé à faiblir. Par conséquence, le service des ventes et de la commercialisation a utilisé un mélange d'ajustements des prix et d'initiatives de promotion pour compenser le déclin de la demande. L'impact le plus important s'est fait sentir pour le doré jaune, où une surproduction de filets de grande taille a exigé des initiatives agressives côté prix et côté promotion. Bien que cette stratégie ait réussi à assurer le roulement des volumes des produits, elle a augmenté les allocations de promotion de 1,4 % à 1,8 % des ventes.

La moyenne des prix de vente de tous les produits était supérieure de 10,1 % comparativement à l'exercice précédent, un excellent rendement compte tenu des difficultés économiques des deux derniers trimestres.

Un dollar américain plus fort a fait augmenter les bénéfices provenant des marchés américains. L'augmentation des bénéfices n'est pas proportionnelle aux gains dans la valeur du dollar américain, étant donné que l'OCPED utilise une opération de couverture de ses ventes aux États-Unis d'Amérique à des taux de change prévus pour réduire le risque. Dans les années où la valeur du dollar américain est à la baisse, ceci protège les marges; par contre, durant le dernier exercice, ceci a enlevé la capacité de faire des gains inattendus.

Les espèces

Doré jaune : L'Office a connu ses plus hauts revenus et des volumes à des niveaux presque record pour le doré jaune (connu aux États-Unis d'Amérique sous le nom de *walleye*) malgré le déclin de l'économie nord-américaine. L'OCPED a augmenté ses ventes dans deux marchés – le Canada et le Mid-Ouest américain – à cause d'efforts de commercialisation concentrés au niveau opérationnel aux États-Unis, de promotions ciblées de vente de poisson frais, de la réduction des quotas dans les Grands Lacs et des taux de change avantageux du dollar américain.

Corégone : L'OCPED a aussi augmenté les volumes de ventes, les revenus et le prix de vente moyen du corégone.

L'Office a connu des revenus record et des volumes à des niveaux presque record pour le doré jaune.

Il y a eu la plus importante hausse dans la vente du poisson frais, avec des volumes supérieurs de plus de 30 % et des revenus supérieurs de presque 60 % pour l'exercice, engendrée par une augmentation de l'offre aux moments critiques.

Brochet : L'OCPED a maintenu les niveaux de prix de la plupart des produits du brochet, malgré le piètre rendement économique en France – le plus important marché pour cette espèce – en 2008-2009. Les volumes des ventes et des revenus, cependant, ont moyennement baissé durant les sept derniers mois de l'exercice. Il est anticipé que la demande rebondira au fur et à mesure que l'économie de la France s'améliore en 2010.

Meunier : L'OCPED a fait d'importants gains en revenus et dans le prix de vente moyen du meunier, à cause des augmentations des prix mises en place durant la première moitié de l'exercice et un dollar américain fort. Il n'y a pas eu de pêcherie de printemps cet exercice à cause du printemps tardif. Par conséquence, une occasion clé de vente a été perdue, et à la fin de l'exercice, les volumes des ventes du meunier étaient inférieurs de 9 % par rapport aux résultats de l'exercice précédent.

Les stocks

De fortes livraisons provenant de la pêcherie d'hiver ont donné comme résultat de fin d'exercice des stocks d'une valeur de 16,8 millions de $. Ce total est supérieur de 5,5 millions de $ à celui de l'exercice précédent. Par contre, le volume est comparable à la moyenne des neuf derniers exercices. Le niveau supérieur des stocks n'est pas une source d'inquiétude à moins qu'il y ait un déclin plus important que prévu présentement des volumes requis par le marché. De plus, une large part de l'augmentation des stocks est en corégone, ce qui est une bonne nouvelle – l'offre durant les exercices précédents était de loin inférieur à ce qui était requis pour répondre aux besoins des clients.

Les fortes livraisons durant l'hiver ont été poussées par deux facteurs. Premièrement, depuis les deux derniers exercices, l'OCPED a offert des primes substantielles pour le poisson livré de janvier à avril. Ceci fait partie d'un nouveau programme qui encourage la livraison du poisson durant les périodes où les prix du marché sont les plus élevés. Les pêcheurs ont répondu avec enthousiasme et les livraisons durant l'hiver 2009 étaient supérieures de 48 % à celles de l'exercice précédent. Deuxièmement, dans l'économie en déclin, il y a moins d'options d'emploi dans les communautés du Nord et les anciens pêcheurs reviennent à la pêche pour soutenir leurs familles.

La transformation

La production de l'usine de transformation a augmenté de 14 %, un de plusieurs facteurs qui ont augmenté les dépenses de l'usine de 3,5 millions de $. D'autres facteurs qui ont contribué à la hausse des dépenses de l'usine étaient la nouvelle convention collective et des prix supérieurs de certains facteurs de production comme les matériaux d'emballage et les services publics.

Les projets d'immobilisations corporelles

L'OCPED a investi dans son usine un montant de 5,8 millions de $ dans la modernisation critique de certains éléments pour rencontrer les normes de salubrité alimentaire et les besoins de fiabilité. Cette modernisation comprend le remplacement des équipements à glaçons à un coût de 1,2 million de $ et l'installation d'une chaîne de décongélation à un coût de 1,1 million de $.

Dans les opérations d'exploitation, la station lacustre de Berens River a été remplacée à un coût de 2,1 millions de $ et, pour rencontrer les exigences de Transport Canada, la phase 2 de la modernisation prévue de la barge de transport de produits a été terminée à un coût de 280 000 $.

Le progiciel de gestion intégré ERP de l'OCPED a été mis à niveau afin de rencontrer les exigences des clients en matière de la traçabilité alimentaire et d'améliorer le niveau et la rapidité de la publication des informations pour des fins de gestion.

BÉNÉFICES ET LIVRAISONS DES PRODUITS

Sommaire de dix ans (2000-2009) pour l'exercice terminé le 30 avril
Paiements initiaux et paiements définitifs en millions de dollars (dollars courants)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Doré jaune										
Livraisons[1]	4,6	5,7	5,1	5,1	5,6	5,6	6,0	6,4	6,2	6,2
Prix/kilo entier[2]	4,28 $	4,19 $	4,45 $	4,65 $	3,45 $	3,41 $	3,15 $	3,35 $	3,5 $	3,33 $
Paiements initiaux[3]	17,3 $	19,6 $	16,8 $	18,2 $	19,3 $	17,9 $	18,2 $	20,8 $	20,2 $	20,8 $
Paiements définitifs	2,4 $	4,3 $	5,9 $	5,5 $	0,0 $	1,2 $	0,71 $	0,67 $	1,5 $	0,0 $
Total des paiements	19,7 $	23,9 $	22,7 $	23,7 $	19,3 $	19,1 $	18,91 $	21,47 $	21,7 $	20,8 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	15,3 $	20,9 $	22,1 $	23,4 $	21,9 $	20,7 $	19,1 $	19,8 $	20,7 $	21,3 $
Corégone										
Livraisons[1]	5,6	6,5	6,8	7,0	6,7	5,9	5,4	5,5	3,8	5,1
Prix/kilo entier[2]	1,27 $	1,43 $	1,16 $	1,19 $	1,10 $	1,00 $	1,02 $	1,09 $	1,07 $	1,48 $
Paiements initiaux[3]	6,2 $	7,8 $	7,9 $	8,3 $	7,4 $	5,9 $	5,5 $	6,0 $	3,9 $	7,6 $
Paiements définitifs	0,9 $	1,5 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,2 $	0,0 $
Total des paiements	7,1 $	9,3 $	7,9 $	8,3 $	7,4 $	5,9 $	5,5 $	6,0 $	4,1 $	7,6 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	6,0 $	7,4 $	8,1 $	8,5 $	7,9 $	7,2 $	6,3 $	5,8 $	5,2 $	5,9 $
Brochet										
Livraisons[1]	2,8	2,6	2,5	2,4	2,3	1,9	1,3	1,7	1,9	2,1
Prix/kilo entier[2]	0,82 $	0,85 $	0,8 $	0,71 $	0,65 $	0,58 $	0,62 $	0,59 $	0,78 $	0,9 $
Paiements initiaux[3]	2,0 $	1,9 $	1,8 $	1,7 $	1,5 $	1,1 $	0,8 $	1,0 $	1,2 $	1,9 $
Paiements définitifs	0,3 $	0,3 $	0,2 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,3 $	0,0 $
Total des paiements	2,3 $	2,2 $	2,0 $	1,7 $	1,5 $	1,1 $	0,8 $	1,0 $	1,5 $	1,9 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	2,0 $	2,2 $	2,2 $	2,0 $	1,7 $	1,5 $	1,1 $	1,0 $	1,1 $	1,5 $
Doré noir										
Livraisons[1]	1,0	0,6	0,7	0,8	0,8	0,6	0,3	0,2	0,1	0,3
Prix/kilo entier[2]	3,2 $	3,33 $	4,14 $	3,88 $	3,13 $	2,83 $	3,17 $	2,5 $	3,27 $	3,65 $
Paiements initiaux[3]	2,8 $	1,6 $	2,2 $	2,5 $	2,5 $	1,6 $	0,9 $	0,5 $	0,4 $	1,0 $
Paiements définitifs	0,4 $	0,4 $	0,7 $	0,6 $	0,0 $	0,1 $	0,05 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $
Total des paiements	3,2 $	2,0 $	2,9 $	3,1 $	2,5 $	1,7 $	0,95 $	0,5 $	0,4 $	1,0 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	3,2 $	3,0 $	2,7 $	2,7 $	2,8 $	2,4 $	1,7 $	1,1 $	0,6 $	0,6 $

BÉNÉFICES ET LIVRAISONS DES PRODUITS

Sommaire de dix ans (2000-2009) pour l'exercice terminé le 30 avril
Paiements initiaux et paiements définitifs en millions de dollars (dollars courants)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Meunier										
Livraisons[1]	5,8	5,4	5,0	5,4	3,9	2,6	2,6	1,9	1,8	2,0
Prix/kilo entier[2]	0,29 $	0,28 $	0,28 $	0,26 $	0,26 $	0,27 $	0,31 $	0,37 $	0,38 $	0,39 $
Paiements initiaux[3]	1,7 $	1,5 $	1,4 $	1,4 $	1,0 $	0,7 $	0,8 $	0,7 $	0,6 $	0,7 $
Paiements définitifs	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,1 $	0,0 $
Total des paiements	1,7 $	1,5 $	1,4 $	1,4 $	1,0 $	0,7 $	0,8 $	0,7 $	0,7 $	0,7 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	1,3 $	1,4 $	1,5 $	1,4 $	1,3 $	1,0 $	0,8 $	0,7 $	0,7 $	0,7 $
Perchaude										
Livraisons[1]	0,2	0,2	0,6	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,1
Prix/kilo entier[2]	5,5 $	4,5 $	4,5 $	3,6 $	3,0 $	3,5 $	2,7 $	3,15 $	2,99 $	2,37 $
Paiements initiaux[3]	0,8 $	0,6 $	2,2 $	1,8 $	0,9 $	0,6 $	0,5 $	0,6 $	0,8 $	0,3 $
Paiements définitifs	0,3 $	0,3 $	0,5 $	0,0 $	0,0 $	0,1 $	0,04 $	0,03 $	0,0 $	0,0 $
Total des paiements	1,1 $	0,9 $	2,7 $	1,8 $	0,9 $	0,7 $	0,54 $	0,63 $	0,8 $	0,3 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	1,0 $	1,0 $	1,6 $	1,8 $	1,8 $	1,1 $	0,7 $	0,6 $	0,7 $	0,6 $
Autres espèces										
Livraisons[1]	1,3	1,3	1,3	1,6	1,1	0,9	0,0	1,0	0,6	0,8
Prix/kilo entier[2]	0,62 $	0,62 $	0,77 $	0,69 $	0,73 $	0,67 $	0,67 $	0,6 $	0,5 $	0,65 $
Paiements initiaux[3]	0,8 $	0,8 $	0,9 $	1,0 $	0,8 $	0,6 $	0,6 $	0,6 $	0,5 $	0,7 $
Paiements définitifs	0,0 $	0,0 $	0,1 $	0,1 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $
Total des paiements	0,8 $	0,8 $	1,0 $	1,1 $	0,8 $	0,6 $	0,6 $	0,6 $	0,5 $	0,7 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	0,8 $	0,8 $	0,9 $	1,0 $	0,9 $	0,8 $	0,7 $	0,6 $	0,6 $	0,6 $
Toutes catégories et espèces										
Livraisons[1]	21,3	22,3	22,0	22,8	20,7	17,7	16,7	16,9	14,7	16,6
Prix/kilo entier[2]	1,69 $	1,82 $	1,85 $	1,8 $	1,61 $	1,68 $	1,68 $	1,8 $	2,02 $	1,98 $
Paiements initiaux[3]	31,6 $	33,8 $	33,2 $	34,9 $	33,4 $	28,4 $	27,3 $	30,2 $	27,6 $	33,0 $
Paiements définitifs	4,3 $	6,8 $	7,4 $	6,2 $	0,0 $	1,4 $	0,8 $	0,7 $	2,1 $	0,0 $
Total des paiements	35,9 $	40,6 $	40,6 $	41,1 $	33,4 $	29,8 $	28,1 $	30,9 $	29,7 $	33,0 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	29,6 $	35,8 $	39,0 $	40,8 $	38,3 $	34,7 $	30,4 $	29,6 $	29,6 $	31,2 $

1 Livraisons – en équivalence poids entier (millions de kilogrammes). 2 Prix/kilo entier – basé sur les paiements initiaux plus les paiements définitifs. 3 Paiements initiaux – moins les frais de transport. 4 Moyenne mobile sur trois ans des totaux des paiements définitifs.

SOMMAIRE FINANCIER DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Pour l'exercice terminé le 30 avril
(en millions de dollars)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Ventes	54,9 $	61,9 $	68,2 $	66,8 $	60,3 $	59,3 $	55,3 $	61,6 $	58,2 $	62,5 $
Bénéfice net (perte nette) avant paiements définitifs	4,3 $	6,8 $	7,4 $	6,2 $	(0,8) $	1,4 $	0,8 $	0,7 $	2,3 $	(0,7) $
Frais d'achat du poisson	34,2 $	36,7 $	35,9 $	37,7 $	35,7 $	30,4 $	29,2 $	32,1 $	29,2 $	35,3 $
Bénéfice net plus frais d'achat du poisson	38,5 $	43,5 $	43,3 $	43,9 $	34,9 $	31,8 $	30,0 $	32,8 $	31,5 $	34,6 $
Créances – Commercialisation	5,8 $	6,3 $	7,4 $	7,1 $	7,9 $	7,0 $	5,1 $	6,0 $	5,5 $	6,2 $
Stocks – Produits finis du poisson	8,8 $	12,2 $	10,9 $	13,7 $	14,4 $	12,4 $	12,6 $	12,0 $	10,6 $	16,0 $
Stocks – Matériaux d'emballage et fournitures	0,8 $	0,9 $	0,8 $	0,9 $	0,9 $	1,0 $	0,9 $	0,9 $	0,7 $	0,8 $
Immobilisations – Valeur comptable nette	6,5 $	6,2 $	6,7 $	6,9 $	6,7 $	6,3 $	6,1 $	8,6 $	10,6 $	13,9 $
Emprunts	10,9 $	12,1 $	11,5 $	14,0 $	23,1 $	18,4 $	17,8 $	20,7 $	18,8 $	30,8 $
Bénéfices non répartis*	4,2 $	4,2 $	4,2 $	4,2 $	3,3 $	3,3 $	3,3 $	3,3 $	3,6 $	2,8 $

* Bénéfices non répartis

Au cours des années 1980-1994, l'Office a graduellement établi un solde de bénéfices non répartis totalisant 4,2 millions de dollars. Le contrôle des coûts et des prix supérieurs ont donné comme résultat des bénéfices plus importants en 2008. Le solde des bénéfices non répartis en 2009 reflète à la fois le rendement des activités d'exploitation et des ajustements comptables rétroactifs résultant de l'adoption de nouvelles normes comptables canadiennes.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ci-joints ainsi que tous les renseignements qui font partie du présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction de l'Office. Le Conseil d'administration examine et approuve les états financiers.

Ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers comprennent certains montants, comme la provision pour créances douteuses et la dépréciation des stocks, qui sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec celle des états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité en ce qui a trait à l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres appropriés sont tenus. Le système de contrôle interne est complété par des études internes, qui comprennent des examens périodiques des différents aspects des activités de l'Office.

Le Conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et le contrôle interne. Le Conseil d'administration rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs externes. Les vérificateurs externes ont libre accès au Conseil d'administration.

Le vérificateur externe indépendant de l'Office, soit la vérificatrice générale du Canada, a vérifié les états financiers de l'Office selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada et a exprimé son opinion sur les états financiers.

Le président-directeur général
Office de commercialisation
du poisson d'eau douce,

John K. Wood

Le directeur financier
Office de commercialisation
du poisson d'eau douce,

Stanley A. Lazar, CMA

Winnipeg, Canada
Le 3 juillet 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre des Pêches et des Océans

J'ai vérifié le bilan de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce au 30 avril 2009 et les états des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 avril 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la méthode de comptabilisation des stocks expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Office dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et aux règlements administratifs de l'Office.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Nancy Y. Cheng, FCA
vérificatrice générale adjointe

Ottawa, Canada
Le 3 juillet 2009

BILAN

Exercice terminé le 30 avril (en milliers)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	247 $	49 $
Créances (note 6)	6 587	6 230
Stocks (note 7)	16 810	11 340
Charges payées d'avance et autres actifs (note 6)	1 171	480
	24 815	18 099
Immobilisations corporelles (note 8)	13 902	10 612
	38 717 $	28 711 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	5 185 $	4 227 $
Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	-	2 100
Emprunts (note 9)	30 772	18 829
	35 957	25 156
CAPITAUX PROPRES		
Bénéfices non répartis	2 760	3 555
	38 717 $	28 711 $

Méthode de présentation -- continuité de l'exploitation (note 2)
Éventualités (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

Le président
du Conseil d'administration,

Un administrateur,

ÉTAT DES RÉSULTATS, DU RÉSULTAT ÉTENDU ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice terminé le 30 avril (en milliers)

	2009	2008
EXPLOITATION		
Ventes		
À l'exportation	50 868 $	48 633 $
Au Canada	11 627	9 608
	62 495	58 241
Coût des ventes		
Stocks d'ouverture des produits finis du poisson (note 3)	10 498	12 028
Ajouter frais d'achat et de transformation du poisson :		
Frais d'achat du poisson	35 273	29 208
Salaires et avantages sociaux (note 11)	10 142	8 904
Indemnités d'empaquetage et frais d'exploitation des agences d'approvisionnement	4 550	4 239
Emballage et stockage	4 136	3 033
Services publics et impôts fonciers	1 640	1 446
Amortissement des immobilisations liées à la production	1 795	1 608
Réparations et entretien	1 281	722
Autres	891	436
	70 206	61 624
Moins stocks de clôture des produits finis du poisson (note 7)	(15 982)	(10 572)
	54 224	51 052
Bénéfice brut d'exploitation	8 271	7 189
Frais de commercialisation et d'administration		
Salaires et avantages sociaux (note 11)	2 689	2 103
Intérêts débiteurs	758	1 147
(Gains nets) pertes nettes de change (note 6)	2 911	(849)
Commissions (note 12)	1 138	1 145
Traitement des données, bureau et services professionnels	783	758
Publicité et promotion	283	215
Frais et honoraires pour les réunions	163	136
Amortissement des immobilisations liées à l'administration	154	107
Autres	113	94
	8 992	4 856
Bénéfice (perte) avant la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	(721)	2 333
Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	-	2 100
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu au début de l'exercice (note 13)	(721)	233
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		
Tels que présentés précédemment	3 555	3 322
Changement aux conventions comptables (note 3)	(74)	-
Bénéfices non répartis tels que retraités	3 481	3 322
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu de l'exercice	(721)	233
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	2 760 $	3 555 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 30 avril (en milliers)

	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX)		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu de l'exercice	(721) $	233 $
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement	1 949	1 715
(Gain) perte sur la cession d'immobilisations corporelles	13	(59)
Variation nette des postes du fonds de roulement hors trésorerie liés à l'exploitation :		
(Augmentation) diminution des créances	(357)	257
(Augmentation) diminution des stocks	(5 544)	1 579
Augmentation des charges payées d'avance et autres actifs	(691)	(22)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	958	(185)
Augmentation (diminution) de la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	(2 100)	1 373
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	(6 493)	4 891
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	(5 483)	(3 832)
Crédits d'impôt à l'investissement reçus pour les immobilisations corporelles	216	
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	15	136
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(5 252)	(3 696)
Activités de financement		
Augmentation (diminution) des emprunts	11 943	(1 911)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	11 943	(1 911)
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	198	(716)
Trésorerie au début de l'exercice	49	765
Trésorerie à la fin de l'exercice	247 $	49 $
Informations supplémentaires :		
Frais d'intérêts payés	665	1 248

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2009

1. POUVOIRS, ACTIVITÉS ET OBJECTIFS

L'Office a été constitué en 1969 par la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* en vue de commercialiser, de vendre et d'acheter du poisson d'eau douce ainsi que des produits et des sous-produits du poisson à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. L'Office est tenu d'acheter tout le poisson pêché légalement dans les régions d'eau douce, ce qui englobe les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, des parties du Nord-Ouest de l'Ontario ainsi que les Territoires du Nord-Ouest. La participation de ces provinces et territoire a été établie en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada.

L'Office bénéficie du droit exclusif de vendre, d'acheter et de commercialiser les produits de la pêche commerciale aux niveaux interprovincial et international et il exerce ce droit en ayant comme objectifs la commercialisation ordonnée du poisson, la maximisation du rendement pour les pêcheurs, la promotion des marchés internationaux et l'accroissement du commerce interprovincial et de l'exportation du poisson ainsi que des produits et sous-produits du poisson.

L'Office est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'Office est tenu de mener ses activités tout en étant financièrement autonome, sans crédits parlementaires. Une modification à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* a été adoptée le 22 juin 2006, augmentant le plafonnement des emprunts autorisés de l'Office à 50 millions de dollars. Au 30 avril 2009, l'ensemble de emprunts de l'Office ne peut dépasser 39,5 millions de dollars tel qu'autorisé par le ministre des Finances.

L'Office est une société d'État fédérale visée par règlement en ce qui a trait à l'impôt fédéral sur les bénéfices et l'impôt des grandes sociétés conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. MÉTHODE DE PRÉSENTATION – CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). La base de la continuité de l'exploitation suppose que l'Office continuera ses activités d'exploitation dans un avenir prévisible et qu'il sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités.

En 2009, l'Office a subi une perte d'exploitation et a généré des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation négatifs, et il avait un fonds de roulement déficitaire de 11,1 millions de dollars au 30 avril 2009. Le plan d'exploitation de l'Office pourrait ne pas avoir de flux de trésorerie suffisants pour le financement autonome de l'Office et de son expansion. De plus, depuis plusieurs années consécutives, l'Office a demandé et reçu l'autorisation d'augmenter le plafonnement des emprunts. Le plafonnement annuel des emprunts autorisés de l'Office était de 39,5 millions de dollars au 30 avril 2009 et s'approche du seuil autorisé par la loi de 50 millions de dollars. Durant l'exercice, l'Office a augmenté de façon significative l'utilisation du crédit qui lui est disponible. Le solde des emprunts est passé de 18,8 millions de dollars au 30 avril 2008 à 30,8 millions de dollars au 30 avril 2009.

Selon la loi habilitante, l'Office est autorisé à emprunter des fonds de la banque de son choix compte tenu du crédit de l'Office et le remboursement de ces emprunts peut être garanti par le ministre des Finances. De plus, comme c'est le cas pour les sociétés d'État mandataires, la Couronne est ultimement responsable des actions et des dettes de l'Office. Néanmoins, les facteurs mentionnés ci-haut soulèvent un doute sur la capacité de l'Office à répondre à ses besoins sur une base continue pour mener ses activités tout en étant financièrement autonome, sans crédits parlementaires, tel que requis par la loi habilitante.

La réalisation des actifs dépend de la continuité des activités d'exploitation de l'Office. À son tour, la poursuite des activités d'exploitation dépend des plans mis en place par la direction pour répondre à ses besoins de financement et assurer le succès de ses activités futures. L'Office poursuit activement différentes options, telles qu'énoncées dans son Plan d'entreprise 2009-2010 à 2013-2014, pour lui permettre d'atteindre les objectifs de ses plans d'affaires. La capacité de l'Office à fonctionner de façon financièrement autonome dépend de l'amélioration de la rentabilité et des flux de trésorerie de l'Office et de la possibilité d'assurer un financement supplémentaire, y compris celui pour les investissements en immobilisations prévus (voir note 10). L'Office croit dans la viabilité de sa stratégie visant à accroître ses produits et sa rentabilité, ainsi que dans sa capacité d'amasser des fonds supplémentaires. Il croit que les actions présentement mises en place par l'Office lui fournissent l'occasion de mener son exploitation de façon financièrement autonome sur une base de continuité de l'exploitation.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1er mai 2008, l'Office a adopté les nouveaux chapitres suivants du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA) : le chapitre 3031, *Stocks*; le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*; le chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*; et le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*. Les principaux changements comptables ainsi que les changements dans la présentation et dans les informations à fournir qui en résultent sont décrits plus bas.

Stocks

Le chapitre 3031, *Stocks*, a remplacé et annulé les directives existantes au sujet des stocks dans le chapitre 3030, *Stocks*. Cette norme a introduit des directives au sujet de l'évaluation des stocks et des changements, y compris des normes pour la définition des « coûts », l'exigence d'évaluer les stocks au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, l'affectation des frais généraux de production en fonction de la capacité normale, et en cas de remontée de la valeur des stocks, les reprises des dépréciations qui visaient à les ramener à leur valeur nette de réalisation. Des informations sur les politiques relatives aux stocks, les valeurs comptables, les montants comptabilisés en charges, les dépréciations et les montants des reprises de dépréciation doivent être fournies. Ces nouvelles informations sont présentées dans les notes 4 et 7.

L'Office a adopté le chapitre 3031 en date du 1er mai 2008 et a retraité les bénéfices non répartis du début de l'exercice à cette date. Ce changement a donné comme résultat une diminution des stocks d'un montant de 74 000 $ et une réduction des bénéfices non répartis de 74 000 $. Conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3031, les montants comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation,* du *Manuel de l'ICCA* remplacent l'ancien chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Les exigences de présentation requises par le chapitre 3863 rejoignent celles du chapitre 3861. L'adoption du chapitre 3862 a entraîné la présentation d'informations additionnelles à fournir au sujet de la nature et de la portée des risques provenant d'instruments financiers et comment l'entité gère ces risques. Ces nouvelles informations sont présentées dans la note 6.

Informations à fournir concernant le capital

L'adoption du chapitre 1535 *Informations à fournir concernant le capital* du *Manuel de l'ICCA* a entraîné la présentation d'informations additionnelles au sujet des objectifs, politiques et processus en ce qui a trait à la gestion du capital, ainsi que la communication d'un sommaire des données quantitatives sur ce que l'entité considère comme étant du capital. Ces nouvelles informations sont présentées dans la note 10.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme, s'il y en a, qui arrivent à échéance à moins de trois mois de la date d'achat.

Stocks

Les stocks des produits finis du poisson sont comptabilisés au coût réel des achats du poisson plus le coût réel de la main-d'œuvre directe et des frais généraux directement liés à la transformation du poisson de l'exercice. L'Office utilise la méthode du coût moyen pondéré pour allouer les frais généraux fixes et les frais généraux variables aux stocks des produits finis du poisson. À la fin de l'exercice, les produits finis du poisson sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. Les matériaux d'emballage et les fournitures sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. Les dépréciations des stocks et les reprises des dépréciations sont indiquées dans le coût des ventes de l'état des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes : actifs financiers détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, ou prêts et créances tandis que les passifs financiers sont classés dans les catégories détenus à des fins de transaction, ou autres passifs. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Les évaluations subséquentes et les changements de leur juste valeur dépendront de leur classement ou désignation initiale qui dépend de la raison pourquoi les instruments ont été acquis et de leurs caractéristiques. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont par la suite évalués à leur juste valeur et tout gain et toute perte est constaté dans le bénéfice net de l'exercice durant lequel le gain ou la perte survient. Les instruments financiers disponibles à la vente sont par la suite évalués à leur juste valeur avec les gains ou les pertes provenant de la réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'instrument soit décomptabilisé ou ait subit une dépréciation, auquel temps les montants seraient constatés dans le bénéfice net. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances, et les autres passifs sont évalués au coût après amortissement.

L'Office a classé sa trésorerie (s'il y en a) comme un instrument détenu à des fins de transaction puisqu'elle peut être comptabilisée de façon fiable à sa juste valeur à cause de la courte période à l'échéance. Les créances sont classées comme des prêts et créances; les créditeurs et charges à payer, la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs et les emprunts sont classés comme autres passifs financiers. Les contrats de change à terme ouverts, les options d'achat de devises et les options barrières de vente de devises doivent être classés comme détenus à des fins de transaction. L'Office n'avait pas d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ou disponibles à la vente et n'avait pas de passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Les frais de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs ou de passifs financiers sont comptabilisés comme faisant partie de la valeur comptable du début de l'actif ou du passif et sont amortis sur la durée prévue de l'instrument financier en utilisant la méthode des intérêts effectifs. Pour un actif financier ou un passif financier classé comme détenu à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, tous les frais de transaction sont constatés immédiatement dans le bénéfice net.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût. L'amortissement est calculé en fonction de la durée prévue de la vie utile des immobilisations, selon les méthodes et les taux annuels suivants :

Bâtiments	- Stations lacustres	Linéaire	5-10 %
	- Usine	Linéaire	2,5 %
Matériel	- Machines et matériel de bureau	Dégressif	10-40 %
	- Roulant	Dégressif	30 %
Bacs de livraison du poisson frais		Linéaire	10 %
Bateaux		Linéaire	4,0-6,67 %

Les coûts des systèmes en voie de développement et des immobilisations de production qui sont améliorées ou achetées, mais qui ne sont pas encore utilisés, sont imputés au poste de construction en cours. Lorsque les immobilisations sont mises en service, leur coût est viré au poste d'immobilisations corporelles approprié et est amorti en conséquence.

Paiements aux pêcheurs et bénéfices non répartis

L'Office achète le poisson à des prix initiaux établis par le Conseil d'administration, qui sont fondés sur des projections opérationnelles que l'Office prépare, et le coût de ces achats est compris dans le coût des ventes. Après la fin de l'exercice, le Conseil approuve, s'il y a lieu, les paiements définitifs à verser aux pêcheurs en fonction des résultats d'exploitation de l'exercice et ces paiements sont exclus du coût des ventes. Les paiements définitifs sont passés en charges au cours de l'exercice en cours. Après que les paiements définitifs ont été établis, tout bénéfice résiduel est enregistré comme bénéfices non répartis.

Conversion des devises

Les produits et charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen mensuel en vigueur durant l'exercice. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les gains et toutes les pertes de change sont présentés dans les (gains nets) pertes nettes de change de l'état des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis.

Régime de retraite et autres prestations

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées à titre d'employeur représentent le coût complet pour l'Office. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations de l'Office sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. L'Office n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

L'Office est assujetti à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et est donc auto-assuré. En tant qu'employeur auto-assuré, l'Office est responsable de toute indemnité encourue à cet effet depuis sa constitution. Les montants des indemnités des travailleurs à payer sont comptabilisés selon l'indemnité d'invalidité et la pension du survivant accordées pour les accidents qui ont eu lieu.

Constatation des produits

Les ventes sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice et sont constatées au moment où les produits sont expédiés aux clients.

Instruments financiers dérivés

L'Office utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de change et non pas pour des fins de négociation ou de spéculation. L'Office n'applique pas la comptabilité de couverture à ses instruments dérivés. Les instruments dérivés sont inscrits au bilan lorsqu'ils sont émis, et enlevés du bilan lors de la date d'échéance ou lorsqu'on y met fin. Dès la comptabilisation initiale et par après, chaque instrument dérivé est constaté au

bilan à sa juste valeur soit comme un actif ou comme un passif. Les instruments dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits comme un élément des charges payées d'avance et autres actifs. Les instruments dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits comme un élément des créditeurs et charges à payer. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans le bénéfice de l'exercice au cours duquel elle a eu lieu, à titre d'élément des pertes nettes (gains nets) de change.

Crédits d'impôt à l'investissement

Les crédits d'impôt à l'investissement ayant trait aux immobilisations manufacturières sont inscrits en réduction du montant des immobilisations concernées. Les crédits d'impôt à l'investissement sont inscrits dans la période durant laquelle les crédits sont approuvés par l'Agence du revenu du Canada, à condition qu'il y ait une assurance raisonnable que les crédits seront réalisés.

Utilisation d'estimations

Les états financiers préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que la direction exerce son jugement et effectue des estimations qui ont une incidence sur les montants et l'information communiquée dans les états financiers. Les secteurs les plus importants qui requièrent l'utilisation d'estimations de la direction sont liés à la provision pour créances douteuses, à la provision concernant la réduction à leur valeur de réalisation estimative nette de tous les stocks de produits finis du poisson difficiles à écouler ou invendables, la juste valeur des instruments dérivés et l'estimation de la durée de la vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations, leur incidence serait inscrite dans les exercices ultérieurs.

5. MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui remplace le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, et le chapitre 3450, *Frais de recherche et de développement*. Les nouvelles normes entrent en vigueur pour les exercices financiers qui commencent le ou après le 1er octobre 2008. Le Conseil des normes comptables (CNC) canadien a aussi modifié le chapitre 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*. Ces nouvelles lignes directrices viennent préciser que les frais peuvent être reportés seulement s'ils sont rattachés à un élément qui rencontre la définition d'un actif. Le chapitre 3064 précise les critères de comptabilisation de dépenses à titre d'actifs incorporels. Ces recommandations, qui seront adoptées par l'Office le 1er mai 2009, ne devraient pas avoir un effet significatif sur les états financiers.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le CNC a annoncé que les principes comptables généralement reconnus canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. L'Office adoptera les IFRS le 1er mai 2011 et évalue présentement l'impact qu'aura l'adoption de ces normes sur ses états financiers.

6. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

L'utilisation d'instruments financiers par l'Office l'expose aux risques suivants :

i) risque de crédit
ii) risque de liquidité
iii) risque de marché

Cette note présente l'information au sujet de l'exposition de l'Office à chacun des risques indiqués ci-haut et les objectifs, politiques et processus de l'Office pour mesurer et gérer ces risques. Des informations quantitatives supplémentaires sont présentées dans les présents états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une perte financière pour l'Office lorsqu'un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles, et provient principalement des créances de l'Office et de ses instruments financiers dérivés.

Créances

L'exposition de l'Office au risque associé avec les créances est essentiellement influencée par les données démographiques de la clientèle de base de l'Office, y compris le risque associé avec le genre de client et avec le pays dans lequel le client exploite son entreprise.

L'Office gère ce risque par la surveillance de la solvabilité des clients. L'Office a établi des processus lorsqu'il fait affaire avec des clients des pays étrangers afin de gérer le risque rattaché aux clients étrangers.

Au 30 avril, le niveau d'exposition maximal au risque de crédit provenant des créances se présente comme suit par régions géographiques :

(en milliers)	2009		2008	
	Devise d'origine	Dollars canadiens	Devise d'origine	Dollars canadiens
Canada	1 398 $	1 398 $	1 575 $	1 575 $
États-Unis d'Amérique	3 928	4 687	3 545	3 570
Europe	436	436	1 085	1 085
Autres pays	55	66	-	-
		6 587 $		6 230 $

Au 30 avril 2009, trois clients représentaient 41 % du solde des créances. Les clients représentent principalement des distributeurs.

L'Office établit une provision pour créances douteuses qui reflète une estimation du montant de créances irrécouvrables. Cette provision est basée sur des comptes spécifiques et est établie en tenant compte des connaissances de l'Office de la situation financière de ses clients, du classement chronologique des comptes, des climats des affaires et géopolitique actuels, de la concentration des débiteurs et du secteur d'activité ainsi que de l'expérience historique.

Le classement chronologique des créances au 30 avril se présente comme suit :

(en milliers)	2009	2008
	Créances	Créances
Courant, 0 à 30 jours	4 692 $	4 264 $
En souffrance, de 31 à 60 jours	1 349	1 173
En souffrance, plus de 60 jours	148	81
Créances non commerciales	471	769
Somme partielle	6 660	6 287
Moins : provision pour créances douteuses	(73)	(57)
Montant net	6 587 $	6 230 $

La variation de la provision pour créances douteuses durant l'exercice terminé le 30 avril 2009 était une augmentation de 16 000 $.

Instruments financiers dérivés
L'Office gère son risque de crédit provenant de ses instruments financiers dérivés en établissant des contrats seulement avec des contreparties solvables telles les plus importantes institutions financières canadiennes.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est le risque associé à une situation où l'Office serait incapable de rencontrer ses obligations financières lorsque celles-ci arrivent à échéance. L'Office gère son risque de liquidité par la surveillance continue des flux actuels et prévus de trésorerie pour s'assurer, dans la limite du possible, que l'entreprise aura toujours suffisamment de liquidité pour rencontrer ses passifs lorsqu'ils arrivent à échéance, dans des conditions ordinaires et extrêmes, sans encourir des pertes inacceptables ou risquer d'endommager la réputation de l'Office. L'Office a identifié dans la note 2 les enjeux relatifs au risque de liquidité et à la continuité de l'exploitation.

Au 30 avril 2009, les clauses contractuelles de l'échéancier du passif financier de l'Office étaient d'une période de moins d'un an.

Risque de marché
Le risque de marché est le risque que des changements aux prix du marché, tels les taux de change, les taux d'intérêts et la variation du cours des actions aient un effet sur le bénéfice de l'Office ou sur la valeur de son portefeuille d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition de l'Office au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements sur le risque.

Risque de change
L'Office est exposé au risque de change sur une portion significative de ses transactions commerciales qui sont libellées en dollars américains. L'Office couvre ce risque sur un minimum de 67 % de toutes ses créances clients en dollars américains et sur une portion des ventes prévues en fonction de sa politique de couverture. De plus, une portion des emprunts est libellée en dollars américains (note 9). L'Office gère son exposition aux fluctuations des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien en passant des contrats pour les instruments financiers de types suivants, dont la plupart ont une date d'échéance de moins d'un an depuis la date de leur comptabilisation, et uniquement à l'intérieur des limites approuvées par le Conseil d'administration :

Contrats de change à terme - engagements d'achat ou de vente de devises durant une période ultérieure précise à un taux fixe.

Options d'achat de devises - droit d'acheter des devises à un taux de change précis durant une période de temps précise.

Options barrières de vente de devises - options qui se convertissent automatiquement en options d'achat de devises lorsqu'une barrière précise est atteinte durant une période de temps précise.

L'Office utilise aussi des contrats de ce genre dans le cadre de sa gestion de ses besoins globaux de trésorerie. Une somme de 1 062 000 $ (377 000 $ en 2008) est comprise dans les charges payées d'avance et autres actifs et une somme de 1 188 000 $ (163 000 $ en 2008) est comprise dans les créditeurs et charges à payer, représentant la juste valeur des instruments financiers dérivés détenus au 30 avril :

(en milliers)	2009	2008
Contrats de change à terme	- $	(77) $
Options d'achat de devises	1 062	291
Options barrières de vente de devises	(1 188)	-
	(126) $	214 $

Les montants nominaux de référence en cours au 30 avril pour les contrats de change à terme ouverts, pour les options d'achat de devises et pour les options barrières de vente de devises que l'Office a conclus sont présentés ci-dessous.

(en milliers de dollars américains)	2009	2008
Contrats de change à terme	- $	21 730 $
Options d'achat de devises	25 900	21 100
Options barrières de vente de devises	25 900	-

La perte nette de change de 2 911 000 $ (gain de 849 000 $ en 2008) comprend une perte de 340 000 $ représentant le changement de la juste valeur des instruments financiers dérivés classés comme détenus à des fins de transaction (perte de 119 000 $ en 2008).

En se basant sur l'exposition nette au 30 avril 2009 et en assumant que les autres variables demeurent constantes, une augmentation de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait comme résultat une diminution de la perte nette et du résultat étendu négatif de 2 746 000 $. Une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait comme résultat une augmentation de la perte nette et du résultat étendu négatif de 3 533 000 $.

Risque de taux d'intérêt
En date du bilan, les emprunts de l'Office de 30 772 000 $ (18 829 000 $ en 2008) sont des instruments à taux d'intérêt variable.

Une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date du bilan aurait augmenté la perte nette et le résultat étendu négatif de 276 000 $ en assumant que toutes les autres variables, en particulier les taux de change, seraient restées constantes.

Autre risque de prix
L'Office croit qu'il n'est pas exposé à un autre risque de prix en rapport avec ses instruments financiers.

Juste valeur
La juste valeur de la trésorerie, des créances, des créditeurs et charges à payer, de la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs ainsi que des emprunts est une estimation raisonnable de leur coût après amortissement respectif, compte tenu de la période relativement courte avant l'échéance des instruments financiers. Les montants des instruments dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La juste valeur estimative des contrats de change à terme ouverts est calculée en utilisant les cours de change au comptant et les cours de change à terme à la fin de l'exercice, en tenant compte de la date de règlement des contrats de change à terme ouverts. La juste valeur estimative des options d'achat de devises et des options barrières de vente de devises est calculée en utilisant la méthode d'évaluation généralement utilisée pour ce genre d'instrument financier.

7. STOCKS

Au 30 avril, les stocks comprenaient :

(en milliers)	2009	2008
Matières premières et fournitures	828 $	768 $
Produits finis	16 716	11 015
Provision pour les produits finis	(734)	(443)
	16 810 $	11 340 $

Le montant des réductions de valeur des stocks constaté comme charge en 2009 est 734 000 $ (386 000 $ en 2008). Il n'y a pas eu de reprise des dépréciations constatées antérieurement durant l'exercice 2008-2009.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers)	2009			2008
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	336 $	- $	336 $	336 $
Bâtiments	12 106	7 448	4 658	3 060
Matériel	18 908	14 974	3 934	3 124
Bacs de livraison du poisson frais/conteneurs	1 392	707	685	841
Bateaux	2 697	409	2 288	2 409
Construction en cours	2 001	-	2 001	842
	37 440 $	23 538 $	13 902 $	10 612 $

Les charges d'amortissement sont présentées à l'état des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis dans le coût des ventes (1 795 000 $ en 2009; 1 608 000 $ en 2008) et dans les frais de commercialisation et d'administration (154 000 $ en 2009; 107 000 $ en 2008).

9. EMPRUNTS

(en milliers)	2009	2008
Billet	4 772 $	4 029 $
Acceptations bancaires	26 000	14 800
	30 772 $	18 829 $

Durant l'exercice, l'Office a renouvelé ses modalités de crédit renouvelable lui donnant accès à des fonds allant jusqu'à 39,5 millions de dollars canadiens ou à son équivalent en dollars américains. Les fonds proviennent d'emprunts, de découverts, de billets et d'acceptations bancaires.

Les acceptations bancaires portent intérêt au taux de 0,45 % (3,20 % en 2008) et arrivent à échéance le 7 mai 2009. Le taux d'intérêt moyen pondéré durant l'exercice était 2,13 % (4,29 % en 2008). Après le 7 mai 2009, l'Office a contracté de nouvelles acceptations bancaires portant intérêt au taux de 0,40 %.

Le billet de 4 000 000 de dollars libellé en dollars américains (4 772 000 dollars canadiens) est remboursable en dollars américains, porte intérêt au taux de 1,35 % (5,05 % en 2008) et arrive à échéance le 20 mai 2009. Le taux d'intérêt moyen pondéré durant l'exercice était 2,96 % (5,47 % en 2008). Après le 20 mai 2009, le billet de 4 000 000 de dollars libellé en dollars américains a été renouvelé à un taux de 1,22 %.

Les acceptations bancaires et le billet sont garantis par l'autorisation du ministre des Finances jusqu'à concurrence des limites des emprunts de l'Office (note 1).

10. GESTION DU CAPITAL

L'Office est assujetti à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (les lois), ainsi qu'à toute directive découlant de ces lois. Ces lois ont un effet sur la manière dont l'Office gère son capital, entre autres, en établissant les grands objectifs de l'Office. Spécifiquement, l'Office doit tenir compte du besoin de mener son exploitation sur une base d'autonomie financière tout en générant des bénéfices pour le gouvernement du Canada et pour les pêcheurs.

L'Office définit et calcule son capital de la façon suivante :

(en milliers)	2009		2008	
Bénéfices non répartis	2 760	$	3 555	$
Emprunts	30 772		18 829	
	33 532	$	22 384	$

Les objectifs de l'Office dans la gestion du capital sont :

- de fournir des liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et son plan d'exploitation et son plan stratégique ;
- de générer des rendements croissants pour les pêcheurs; et
- de maintenir sa capacité financière et l'accès aux institutions de crédit pour soutenir le développement futur de l'entreprise, y compris les dépenses en immobilisations.

En 2009, l'Office se fiait principalement à ses flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation jumelés à ses activités de financement pour supporter ses obligations financières et pour financer ses besoins en capital et ses besoins stratégiques. En 2008, l'Office se fiait principalement à ses flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation pour supporter ses objectifs.

La capacité de l'Office d'obtenir du capital additionnel est affectée par les conditions du marché et par les dispositions des lois qui gouvernent l'entreprise. Un aperçu des limites imposées sur les emprunts de l'Office et de l'accès aux institutions de crédit est donné dans la note 1. En vertu de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'Office doit indiquer dans son plan d'entreprise annuel, ou dans une modification de celui-ci, son intention d'emprunter des fonds. Le plan d'entreprise et toute modification à ce plan doivent être approuvés par le Conseil d'administration de l'Office et par le gouverneur en conseil. Le calendrier des futurs emprunts n'est pas déterminable (note 2).

L'Office n'est pas assujetti à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

11. RÉGIME DE RETRAITE

L'Office et tous les employés admissibles contribuent au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent à un taux de 2 % par année de service jusqu'à un maximum de 35 ans, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Ces prestations de retraite sont pleinement indexées en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations de l'Office et des employés au Régime de retraite de la fonction publique durant l'exercice étaient :

(en milliers)	2009	2008
Cotisations de l'Office	969 $	799 $
Cotisations des employés	480 $	378 $

12. COMMISSIONS DE VENTE

Au cours de l'exercice, l'Office a versé des commissions totalisant 1 138 000 $ (1 145 000 $ en 2008), la totalité à titre de commissions à des agents de vente étrangers. Les commissions de vente sont présentées dans les frais de commercialisation et d'administration à l'état des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis.

13. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'Office peut déduire aux fins de l'impôt une partie de son allocation du coût en capital. Elle n'a donc aucun revenu imposable pour l'exercice (aucun en 2008). Au 30 avril 2009, le montant estimatif de l'excédent de la fraction non amortie du coût en capital sur la valeur comptable nette des immobilisations corporelles se chiffrait à 3 008 000 $ (2 932 000 $ en 2008 – chiffre réel) et peut servir à réduire le revenu imposable des exercices futurs. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers pour cet excédent étant donné qu'il est improbable que des économies d'impôts futurs puissent être réalisées.

14. ÉVENTUALITÉS

L'Office reçoit, dans le cours normal de ses activités, plusieurs réclamations fondées en droit. Comme il est impossible à l'heure actuelle d'en déterminer l'issue finale, aucune provision n'a été comptabilisée pour ces éventualités. La direction est d'avis que le versement de tout montant suite à ces réclamations n'affectera pas la situation financière de l'Office de façon défavorable et importante. Le versement de tout montant qui serait accordé par suite d'un règlement sera passé en charges de l'exercice au cours duquel le litige est susceptible de se régler et lorsque le montant peut être raisonnablement estimé.

En date du 1er juin 2007, l'Office a conclu une entente avec son syndicat qui a établi le statut professionnel des employés de l'usine de transformation du poisson depuis cette date et rétroactivement jusqu'au 1er avril 1973. Après le 30 avril 2009, l'Office a accepté les conditions du Centre des pensions de la fonction publique (CPFP) qui établissent la façon dont l'Office documentera les cas d'employés qui devraient devenir membres sous la Loi sur la pension de la fonction publique et comment le CPFP traitera ces cas pour établir le statut de retraite des employés de l'usine de transformation du poisson de l'Office. Le CPFP établira l'admissibilité de l'employé à contribuer, les années de service pour fins de pension et les années de services qu'un employé peut racheter. Au fur et à mesure qu'un employé cotise au régime de pension, l'Office sera obligé de contribuer la part de l'employeur, y compris les montants dus pour des services antérieurs.

Il n'est pas possible à ce moment pour l'Office de donner un estimé du montant, s'il y en a, des cotisations qui pourraient être requises par cette entente. L'élément du passif de l'Office relatif à toute cotisation qui pourrait résulter de cette entente sera inscrit lorsque les montants pourront être raisonnablement estimés.

RÉGIE DE L'ENTREPRISE

L'OCPED est administré par un conseil d'administration composé de onze membres, y compris le président-directeur général. Tous les membres du conseil d'administration sont nommés par le gouverneur en conseil fédéral avec cinq nominations sur recommandation des gouvernements provinciaux participants. Deux membres du conseil d'administration ont pris leur retraite durant cet exercice et deux nouveaux membres ont été nommés pour les remplacer. Durant l'exercice financier 2008-2009, sept membres du conseil d'administration étaient des pêcheurs commerciaux et sept étaient issus des collectivités des Premières Nations. Le conseil d'administration est d'avis que ses membres reflètent l'étendue géographique, les intérêts et le bien-être de ses intéressés. Le conseil d'administration est fortement d'avis que la majorité de ses membres devraient toujours être des pêcheurs commerciaux actifs représentant les différentes régions.

Les membres du conseil d'administration ont rempli leur rôle de liaison avec tous les niveaux de gouvernement et des intéressés des associations de pêcheurs en participant à un bon nombre de réunions publiques et privées, de conférences et de sessions d'information dans les provinces et les communautés qu'ils représentent. Un rapport trimestriel donnant les résultats financiers clés et un aperçu commenté du progrès des pêcheries dans chaque région est envoyé aux intéressés.

Les membres du conseil d'administration de l'Office se sont réunis six fois à Winnipeg durant le présent exercice. À chaque trimestre, le conseil d'administration a entrepris une étude compréhensive des résultats financiers et des questions d'opérations. À la réunion du mois de juillet 2008, le conseil d'administration a reçu le rapport de vérification du Bureau du vérificateur général du Canada et a approuvé le rapport annuel 2007-2008. Au début du mois d'avril 2009, le conseil d'administration s'est réuni et a adopté le plan d'entreprise quinquennal et les prévisions financières pour leur soumission au Conseil du Trésor.

Le conseil d'administration a étudié quatre demandes sous la politique d'approbation de licences d'agent d'exportation et en a approuvé quatre. Il y a également eu le renouvellement d'une licence pour l'exercice 2008-2009.

Parmi les principales conférences et assemblées annuelles auxquelles a participé l'Office, notons les suivantes : la conférence sur la direction des sociétés d'États (Ottawa), l'AGA du Conseil canadien des pêches, le conseil d'administration du Conseil national du secteur des produits de la mer, la table ronde sur la chaîne de la valeur alimentaire des produits de la mer, les foires commerciales des produits de la mer de Bruxelles et de Boston, l'association manitobaine de l'industrie de transformation alimentaire, la conférence de la fédération des pêcheurs manitobains des eaux intérieures, Ressources hydriques Manitoba, la coopérative des pêcheurs de la Saskatchewan, la Manitoba Metis Federation et sept autres réunions d'associations de pêcheurs.

En janvier 2009, le conseil d'administration a participé à un atelier de deux jours sur l'étude stratégique. De plus, le président-directeur général John Wood et divers membres du conseil d'administration se sont déplacés pour rencontrer des ministres (Environnement, Affaires du Nord, Développement durable des ressources) dans trois régions (Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest) pour présenter le nouveau plan stratégique et discuter des enjeux pertinents touchant les pêcheries.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jim Bear
Président du conseil d'administration
Scanterbury (Manitoba)
Profession : Conseiller politique, Southeast Tribal Council
Nombre d'années au conseil : 8

John Wood
Président-directeur général de l'Office
Winnipeg (Manitoba)
Nombre d'années au conseil : 2,5

Ron Ballantyne
Grand Rapids (Manitoba)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 5,5

Peter A. Beatty
Deschambault Lake (Saskatchewan)
Profession : Vice-chef, Première-Nation Peter Ballentyne
Nombre d'années au conseil : 2,5

Bert Buckley
Hay River (Territoires du Nord-Ouest)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 10

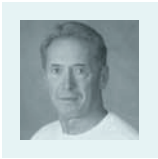

Ken Campbell (nouvelle nomination)
Gimli (Manitoba)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 2 mois

Irvin Constant
The Pas (Manitoba)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 13

James R. Favel (retraite – déc. 2008)
Île-à-la-Crosse (Saskatchewan)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 10,5

Angus Gardiner (nouvelle nomination)
Île-à-la-Crosse, Saskatchewan
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 8 mois

Ed Isfeld (retraite – avril 2009)
Winnipeg Beach (Manitoba)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 19

Gordon McDougall
Ashern (Manitoba)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 13

Bob Paterson
Sioux Lookout (Ontario)
Profession : Superviseur régional, Ministère des Richesses naturelles – Ontario
Nombre d'années au conseil : 5

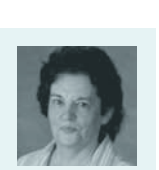

Gail Wood
Edmonton (Alberta)
Profession : Propriétaire, Wayne Wood Fresh Fish Ltd.
Nombre d'années au conseil : 2

HAUTE DIRECTION

John Wood
Président-directeur général
Courriel : john.wood@freshwaterfish.com

Stan Lazar
Directeur financier
Courriel : stan.lazar@freshwaterfish.com

Paul Cater
Vice-président, Ventes et commercialisation
Courriel : paul.cater@freshwaterfish.com

Stephen Kendall
Vice-président, Opérations

Gerry Malone
Vice-président, Projets spéciaux

RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce offre ses remerciements aux employés suivants pour leur engagement professionnel à assurer un approvisionnement fiable de produits du poisson d'eau douce de haute qualité, d'excellents rapports avec les clients et l'accroissement des bénéfices versés aux pêcheurs.

30 années de service
Larry Calder
Patricia Calder
Margaret Camire
Ray Freeman
Danny Haywood
Melvin Paul
Vincent Sveinson

35 années de service
Gary Kostiuk
Marsha McCumber
Betty Ploschak

1199, chemin Plessis
Winnipeg (Manitoba) Canada R2C 3L4

téléphone : 204.983.6600
télécopieur : 204.983.6497

www.freshwaterfish.com

De l'eau à la bouche